

Déclaration **FO** N°1 au CSEC du 28/08/2020

FO EST EN COLERE

M. le Président,

Le 12/11/2019 **FORCE OUVRIERE** a signé un accord sur les conditions de départ des salariés suite à la mise en place par la direction d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Aujourd'hui **FO** se sent trahie car la direction, depuis le 11 juillet 2020 et la reprise du PSE, ne respecte pas l'accord majoritaire signé par 3 organisations syndicales.

En effet, dès le 13 juillet 2020, les salariés impactés par ce PSE ont reçu soit par mail soit par téléphone une proposition de reclassement en leur laissant un délai de 48h pour se décider, ce délai minimaliste ne laissant aucune place à la réflexion. Les salariés ayant accepté cette proposition ont reçu peu de temps après un avenant de mobilité, ce qui a choqué plus d'un salarié car à aucun moment les organisations syndicales n'ont été informées de cette procédure qui n'apparaît aucunement dans l'accord signé par **FORCE OUVRIERE**.

FORCE OUVRIERE revendique que les salariés ayant signé cet avenant ainsi que ceux en substitution puissent bénéficier des mêmes conditions que les salariés en reclassement, c'est à dire qu'ils puissent bénéficier d'une période d'adaptation d'un mois, de l'indemnité différentielle pendant une période d'un an, ainsi que la prime de mobilité de 6000 euros.

De plus depuis la reprise du Plan, les salariés ont été laissés dans leur détresse : la direction est restée injoignable, aucune réponse n'a été donnée à leurs nombreux messages, ou parfois des réponses fantaisistes ou incompréhensibles. Des salariés qui reçoivent leur notification de licenciement le matin et à qui on demande de ne pas revenir l'après-midi, aucune compassion pour des salariés qui ont souvent donné plus de 30 ans de leur vie à Conforama. Des salariés sont informés de leur prochain licenciement (magasiniers) puis ultérieurement, ils apprennent qu'ils ne sont plus dans la cible mais leurs collègues livreurs le deviennent. Stress, souffrance, etc... devant l'incohérence des informations qui leur sont données.

FORCE OUVRIERE constate et déplore que salariés volontaires pour un PDV ou une TFC se le soient vu refuser avant même que leur poste n'apparaisse dans la BAE, privant ainsi d'autres salariés de possibilités de reclassement interne.

FORCE OUVRIERE interpelle la direction sur les conditions de travail des salariés qui se retrouvent en sous-effectif une fois leurs collègues partis, et qui voient arriver des offres d'emploi externes de CDD ou d'intérimaires.

Des salariés qui n'arrivent pas à joindre Altedia, ce qui les pénalise et qui souhaitent avoir des conseils.

Des salariés qui contestent leur nombre de points et d'autres qui ont oublié de mettre à jour leur situation.

Des salariés qui voient des magasins But s'installer sur leur site avant même que leur préavis ne soit terminé.

Des salariés protégés qui se voient convoqués alors même que l'on ne connaît pas la date de fermeture de leur magasin, ce qui pourrait provoquer une véritable discrimination syndicale.

Sans compter que dans l'accord il est prévu que les salariés qui recevraient leur notification de licenciement se verraient verser après la notification 50% de leur indemnité supra légale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisqu'on annonce à certains que ces indemnités ne leur seront versés qu'après leur délai de préavis non effectué ou, dans d'autres cas, le mois suivant la notification.

De plus nous apprenons aujourd'hui qu'une des clauses suspensives au protocole de conciliation est l'envoi de l'ensemble des notifications de licenciement aux salariés concernés par le PSE au plus tard dans les 2 jours précédant l'audience d'homologation du tribunal de commerce. Ce qui explique votre empressement et vos maladroites à la réalisation de ce Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Mais cela ne peut être au détriment des salariés.

FORCE OUVRIERE revendique de l'honnêteté de la part de la direction vis à vis des organisations syndicales et des salariés.

Enfin, nous voulons revenir sur une des revendications de **FORCE OUVRIERE** qui demandait qu'une des conditions de réouverture des magasins était le port du masque obligatoire pour tous les clients. Force est de constater qu'aujourd'hui cette revendication a été reprise par l'Etat qui vous l'a imposée.

FORCE OUVRIERE revendique une commission de suivi du PSE, le plus rapidement possible, et sachez que notre organisation syndicale restera vigilante sur la mise en place de ce plan.

à Collégien et par visio-conférence, le 28 août 2020.

Contacts :

Jacques MOSSE-BIAGGINI DSC **FEC-FO** Conforama France : 06 61 55 31 68

Manuel AIRES RS **FEC-FO** au CSEC Conforama France : 06 50 24 64 15